N°337
Nov.
2026

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Toutes les données de qualité d'eau issues du réseau départemental sont consultables sur **https://urls.fr/E_2QtP**



Retenue du Gouët Pont-Noir, Ploufragan le 28 octobre 2026. © Droits réservés

Infos et agenda

La crise sécheresse s'aggrave



2 dates à retenir dans vos agendas

4 décembre à Pontivy : Journée régionale sur la thématique « Ralentir l'eau et infiltrer, un enjeu commun ».
https://urls.fr/wBlQcq

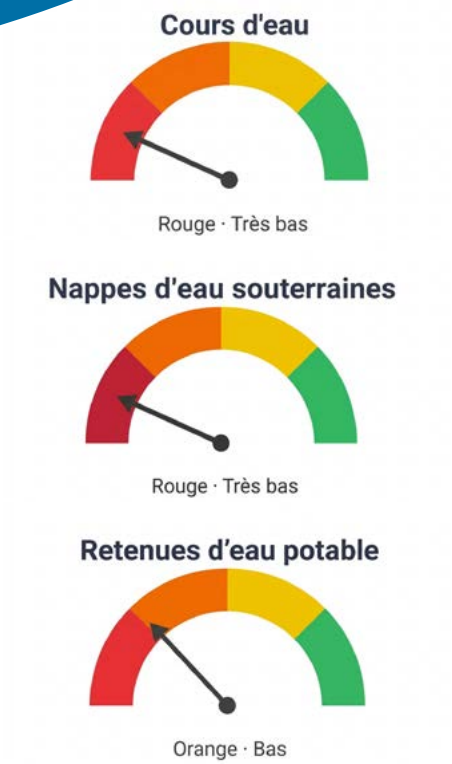
14 et 15 décembre prochains à Nantes : Séminaire national sur la thématique d'adaptation des SCOT et PLU(i) à la ressource en eau disponible.
https://urls.fr/UhK8OS

Octobre 2026 en résumé

- Après des mois de déficit de précipitations, les pluies sont revenues en octobre, avec des normes de saison.
- Les précipitations sont insuffisantes pour faire face à la sécheresse : rivières et nappes souterraines sont à des niveaux toujours extrêmement bas.
- Des réserves d'eau potable également à des niveaux très préoccupants, conduisant les autorités à envisager le déclenchement d'un plan ORSEC.
- L'indice d'humidité des sols au plus bas, limitant le transfert des polluants, nitrates et pesticides vers les rivières.
- En fin de bulletin : Bilan 2026 sur les algues vertes en Côtes d'Armor, la politique menée et les nouveaux programmes de lutte contre leur prolifération.

Côtes d'Armor
le Département

Météo et précipitations
Débits des rivières



Octobre 2026 : les pluies reviennent, mais insuffisamment - la pénurie d'eau potable menace sans précipitations dans les prochaines semaines

Après des mois de déficit pluviométrique très marqué, les précipitations sont finalement réapparues en octobre, avec des épisodes notables comme la tempête Austen, qui a apporté jusqu'à 40 mm sur le littoral et l'ouest du département, moins à l'est. Ces pluies ont permis de ramener les cumuls proches des normales saisonnières, une première depuis le printemps.

Pluviométrie d'octobre 2026

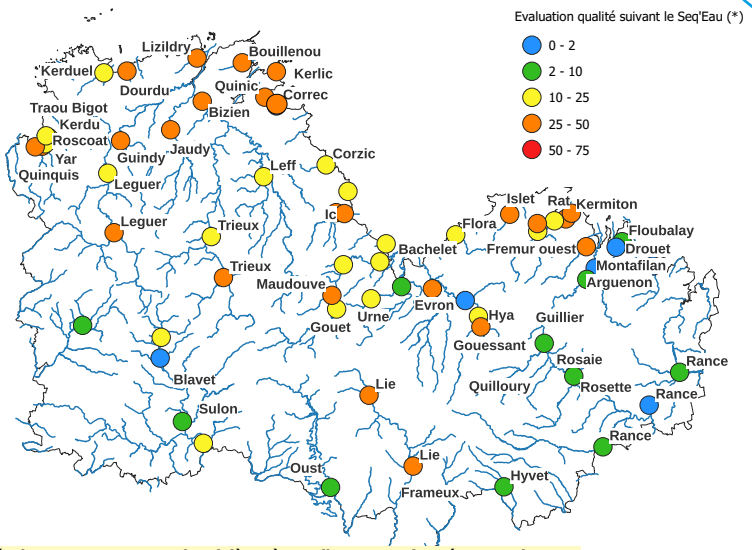
Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	Trémuson	Quintenic	Merdrignac
du 1er au 10	20	21	20	26	15
du 11 au 20	18	26	16	12	22
du 21 au 30	68	59	33	27	32
Cumul du mois en mm	**105**	**107**	**69**	**65**	**69**
Rapport à la normale	85 %	105 %	90 %	83 %	75 %
	< normale	~ normale	~ normale	< normale	< normale

Les rivières ont réagi à ces pluies, mais les pics de débit rechutent aussitôt. Les réserves souterraines restent à des niveaux très préoccupants. Les stocks stratégiques d'eau potable s'amenuisent dangereusement.

Des mesures de restriction et des appels à la sobriété sont plus que jamais d'actualité pour préserver l'alimentation en eau potable à court et long termes et réduire l'impact sur les milieux aquatiques déjà en grande souffrance. En cas de rupture, le préfet pourrait activer le plan Orsec, une situation sans précédent dans les Côtes d'Armor.

Les nitrates dans les rivières

Teneurs en octobre 2026



Quelques résultats manquants sur des rivières à sec: l'Arguenon (Entrée Jugon les Lacs et affluents le Guillier, Le Quilloury, Rosaie, Rieule) et le Drouet

Données départementales

(*) Seq'Eau : Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

Les sols asséchés retiennent les nitrates - les cours d'eau enregistrent une nouvelle baisse

Les sols sont encore extrêmement secs après des mois de déficit de pluie malgré ce mois plutôt humide, le front d'humidité atteignant 20 à 30 cm de profondeur. Les nitrates ne sont que faiblement lessivés vers les rivières. La concentration moyenne sur les 60 points du réseau départemental s'établit ainsi à 15 mg/l, en baisse par rapport au mois précédent (20 mg/l), un niveau comparable à celui d'octobre 2022 (16 mg/l), autre période de sécheresse marquée.

Le St-Sébastien est le seul cours d'eau dépassant 40 mg/l ce mois-ci. À l'inverse, 22 cours d'eau présentent des teneurs inférieures à 10 mg/l. Quelques prélèvements n'ont pas pu être réalisés, notamment sur l'Arguenon et certains de ses affluents, à secs ou sans écoulement visible.

Nos résultats nitrates sont disponibles sur
https://infeaux22.cotesdarmor.fr

Les pesticides dans les rivières

Résultats de septembre 2026[1]

Sols très secs : période peu propice à l'entraînement des pesticides, mais les rejets de stations d'épuration laissent apparaître des polluants résiduels

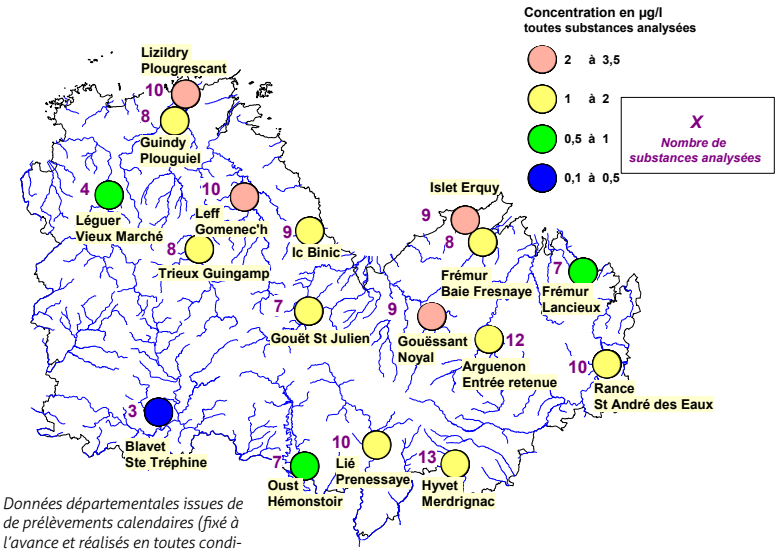
En septembre, les analyses menées sur 17 cours d'eau ont révélé la présence de 3 à 13 substances pesticides selon les rivières, avec un maximum sur l'Hyvet.

Parmi les substances actives figurent des herbicides (bentazone dans le Leff et l'Arguenon, le clopyralide dans l'Hyvet). L'Hyvet concentre aussi des insecticides interdits en agriculture mais tolérés comme biocides (imidaclopride, propoxur, terbutryne). Ces polluants domestiques transitent par la station d'épuration en amont du point de surveillance, dont le rejet représente la grande majorité du débit du cours d'eau, quasi à sec en amont.

Mesurées ponctuellement dans un à deux cours d'eau, ces substances restent minoritaires : la pollution est surtout représentée par les métabolites issus de la dégradation des pesticides. L'AMPA (provenant du glyphosate) est présent dans 50 % des rivières ; les formes dégradées du métazachlore et du métolachlore ainsi que le chlorothalonil R411871 sont détectés dans la totalité des rivières.

[1] *Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.*

Teneurs en septembre 2026[1]



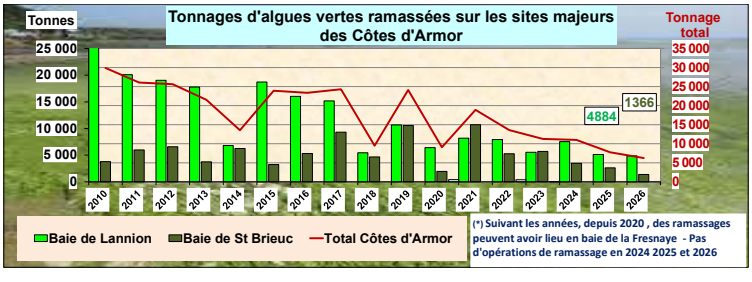
Données départementales issues de de prélèvements calendaires (fixé à l'avance et réalisés en toutes conditions météo et hydrologiques)

Nos résultats pesticides sont disponibles sur
https://infeaux22.cotesdarmor.fr

Les algues vertes
Situation 2026

L'année 2026 confirme l'implantation et le développement d'algues filamenteuses au détriment des algues vertes

En 2026, les algues filamenteuses continuent de remplacer les algues vertes (AV). Fin 2025, la surface des algues vertes était 40 % inférieure à la moyenne observée entre 2002 et 2024. Après un hiver marqué par une forte dispersion et une prolifération tardive et intense, surtout en baie de Saint-Brieuc, l'été a vu un net recul des algues vertes (ulves) au profit des algues filamenteuses. La Baie de St-Michel-en-Grève a été particulièrement impactée pour la couverture de ces filamenteuses Ulvaria.



Mi-octobre, l'estimation reste complexe en raison du mélange de ces deux types d'algues, qui pour septembre, serait d'environ 75 % inférieure au pluriannuel de septembre, à confirmer par le CEVA. Le cumul place l'année 2026 parmi les plus basses de la série. Ce recul s'explique par une sécheresse sévère, une baisse des débits des rivières et une chute de 75 % des apports nutritifs notamment en fond de la baie de Saint-Brieuc.



Algues brunes filamenteuses en mélange, fond de Baie de Saint-Brieuc le 08/09/2026 © SBAA

Tonnage d'algues ramassées en 2026	
Baie de St Brieuc	1342 tonnes par St Brieuc Agglomération 24 tonnes par Lamballe Terre et Mer Traitement de l'ensemble sur le site de traitement de Kerval
Baie de Lannion	5 520 Tonnes ramassées par Lannion Trégor Communauté / Epandage sur des terres agricoles suivant un cahier des charges
⚠	Les tonnages ramassés ne sont pas directement représentatifs des surfaces couvertes par la marée verte : Certains sites restent dégradés car inaccessibles aux engins de ramassage et/ou très bas sur l'estran.

En conséquence, les quantités d'algues ramassées sont les plus faibles des 5 dernières années (cf tableau ci-contre).

(*) CEVA: Centre d'Etude et de Valorisation des Algues à Pleubian

Focus territorial

Où en est-on du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) ?



Plage de St-Efflam, Plestin-les-Grèves le 20/07/2026 © Brieuillon

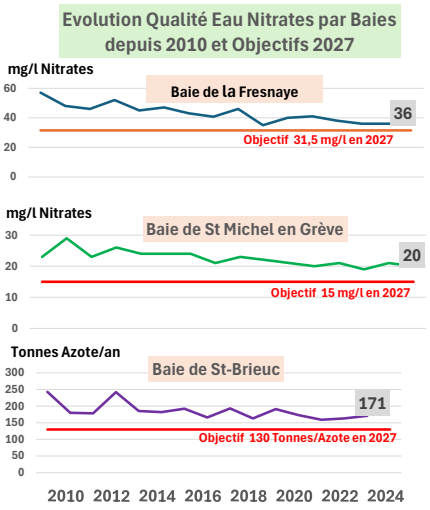
Le suivi (PLAV) repose sur des indicateurs qui permettent de suivre les éléments de contexte de l'activité agricole, l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction des échouages sur les baies concernées, au nombre de 3 dans les Côtes d'Armor, sur les 8 baies bretonnes.

Côté pratiques agricoles, les efforts progressent dans les 3 baies costarmoricaines concernées. 24 % des fermes sont engagées dans des contrats environnementaux (14 % en 2020) représentant 28 % des surfaces de bassins versants (contre 15 % sur l'ensemble de la Bretagne) (Source DRAAF/OEB - https://urls.fr/nDdSYN). Il s'agit de **M**esures **A**groenvironnementales et **C**limatiques (MAEC) et **P**aiements pour **S**ervices **E**nvironnementaux (PSE) permettant d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques limitant notamment la pression azotée.



Les améliorations de pratiques agricoles mesurées par la qualité de l'eau sur le paramètre nitrates

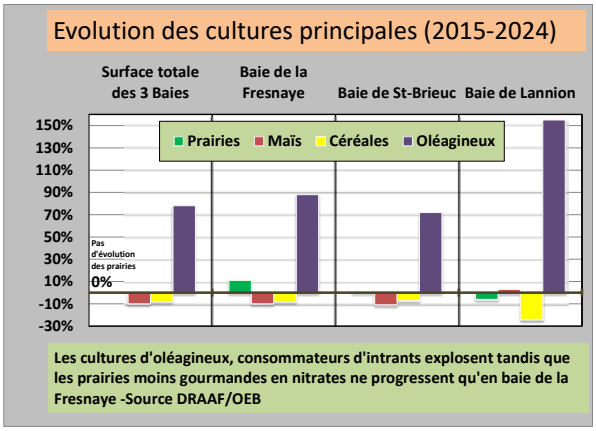
Les apports d'azote à la mer constituent un facteur déterminant dans le développement des algues vertes. Le chemin parcouru depuis 2010 est encourageant. Mais les objectifs fixés pour 2027 (cf graphe ci-contre) ne sont pas encore atteints. De plus, les modélisations scientifiques montrent la nécessité d'atteindre des valeurs plus basses entre 10 et 25 mg/l selon les cours d'eau pour diminuer les proliférations algales (Rapport Cour des Comptes de juillet 2026).



Une légère tendance à la baisse des échouages sur les sites sableux et à la hausse sur une partie des vasières

Si les surfaces d'algues développées dans les baies restent sous la moyenne depuis quelques années (239 hectares en 2024 contre 292 en moyenne), il faut noter que près de 80 % des marées vertes bretonnes s'échouent en Côtesd'Armor, dont plus de la moitié en baie de Saint-Brieuc. La tendance à la baisse sur les baies sableuses ne doivent pas masquer la tendance à la croissance des dépôts sur les vasières, qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet de plans d'actions spécifiques.

Mais les cultures évoluent



Dans ce contexte, l'État a mis en place le 7e Programme d'Action Nitrates modifié (PAR7 modifié : https://urls.fr/tRiLyt), s'appliquant désormais à des zones spécifiques (captages entre autres), hors baies Algues Vertes, déjà concernées et soumises à la mise en œuvre d'arrêtés ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale). Depuis l'automne 2026, en déclinaison de ces arrêtés, 118 fermes des Côtes d'Armor sont ainsi passées en réglementaire sur un ou plusieurs indicateurs des arrêtés : reliquats d'azote, jours de sols nus, pression de pâturage, zones humides avec des obligations de résultats qui seront vérifiés par les services de l'État. Parallèlement, un rapport de la Cour des comptes de juillet dernier (https://urls.fr/KHTCDS) souligne la nécessité de renforcer les actions, en particulier dans les secteurs vasiers, par une meilleure coordination locale, des objectifs clairs, un contrôle accru et la conditionnalité des financements publics, appuyé par huit recommandations pour assurer des résultats durables.

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR - Direction de l'Environnement
9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable sur ***cotesdarmor.fr*** rubrique Environnement > L'eau

Côtes d'Armor le Département